

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU SAMEDI 19 AVRIL 2024 A 10 H 00

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

### Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2024 et le met au vote.

### 6 VOIX POUR

#### 1. BUDGET COMMUNAL

##### 1.1. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

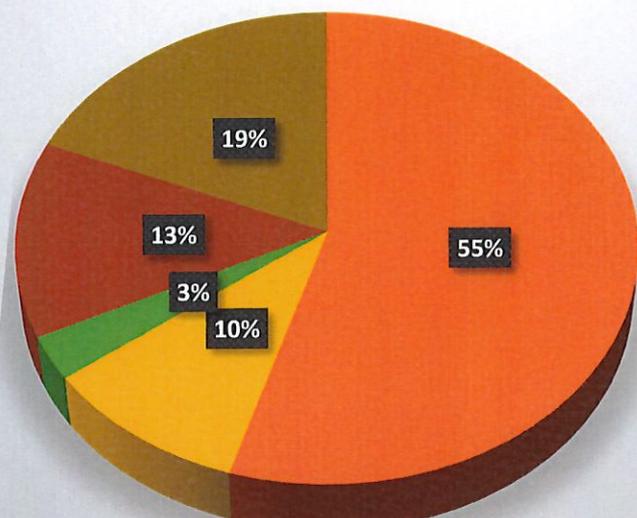
Madame le maire explique aux élus que dans le cadre de la réforme de la comptabilité des collectivités, nous sommes passés de la M14 à la M57 et que l'une des particularités de cette réforme est dorénavant le Compte de Gestion et le Compte Administratif font partie d'un même document comptable intitulé LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Puis Jérôme LANDES et Alain ROUGIE présentent aux membres du conseil municipal le dépenses et recettes de l'année 2023 qui se présente comme suit :

##### DEPENSESE DE FONCTIONNEMENT 2023 :

Charges à caractère général	€	48 190,30	55%
Charges de personnel et frais assimilés	€	8 944,02	10%
Charges financières	€	2 612,96	3%
Atténuation de produits	€	11 860,00	13%
Autres charges de gestion courantes	€	16 403,45	19%
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	<b>88 010,73</b>	<b>100%</b>

## Dépenses de fonctionnement

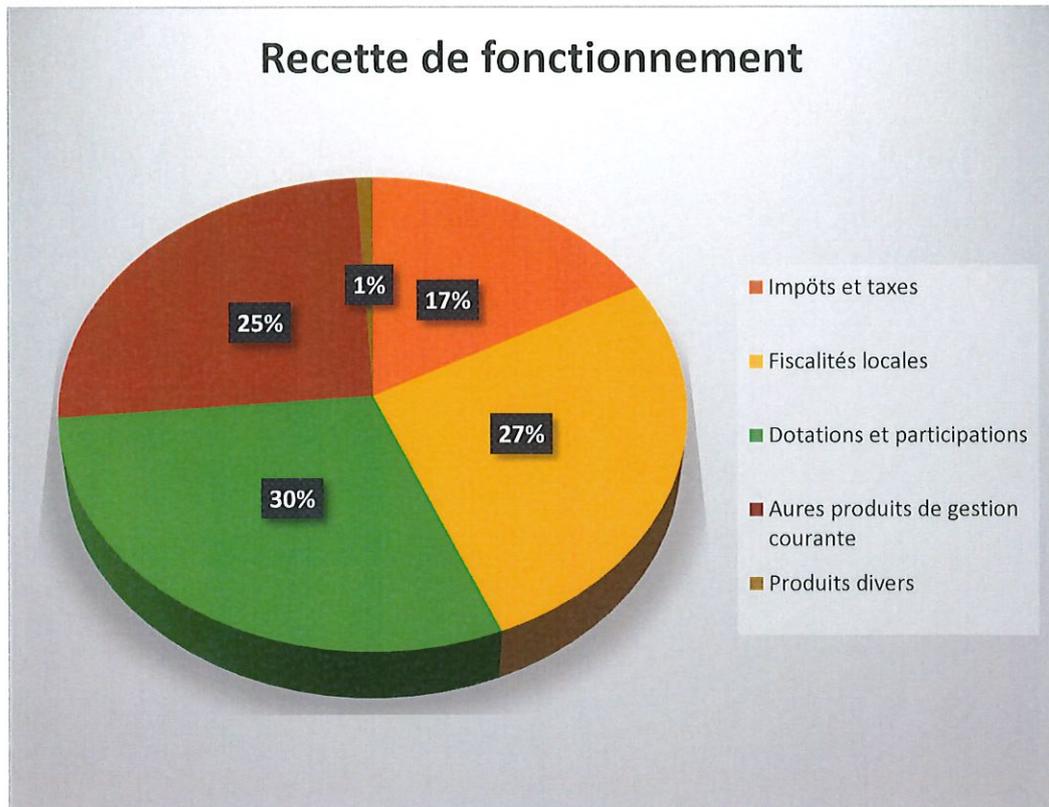


- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges financières
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courantes

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Impôts et taxes	€ 20 444,65	17%
Fiscalités locales	€ 32 039,00	27%
Dotations et participations	€ 35 703,25	30%
Autres produits de gestion courante	€ 30 600,60	26%
Produits divers	€ 1 075,70	1%
<b>TOTAL</b>	<b>€ 119 863,20</b>	<b>100%</b>

## Recette de fonctionnement



Après avoir entendu et approuvé,

**Le Conseil Municipal à 5 VOIX POUR, Mme le Maire ne prend pas part au vote, approuve les résultats de l'exercice 2023.**

### 1.2. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Mme le Maire rappelle les chiffres ci-dessous :

#### Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -26 618,27 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 24 980,26 €

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 7 241,66 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 31 852,57 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 1 320,00 €

#### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 32 539,93 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 32 539,93 .27 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 24 292,90 €

**6 VOIX POUR**

**1.3. VOTE DES SUBVENTIONS 2024**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'indiquer, pour l'utilisation de l'article 65748, « Subventions de fonctionnement associations Loi 1901 » les bénéficiaires des dépenses qui peuvent être faites à ce compte. Elle propose donc les subventions ci-dessous :

• Association Entraide Coups durs	150 €
• Association de Chasse	150 €
• Association Albius Villa	150 €
• Comité des Fêtes	150 €
• Prévention Routière du Lot	20 €
• Pompiers de Gramat	30 €
• Coopérative scolaire de Gramat	50 €
• Ecole d'Aynac	50 €
• Association Art et Patrimoine	10 €
• Association ADSM 46	50 €
• Divers	190 €

**6 VOIX POUR**

**1.4. VOTE DES TAXES 2024**

Mme le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2024 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : **35.36%**

Taxe foncière (non bâti) : **150.07%**

Taxe d'habitation RS : **9.20%**

Le montant prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité directe locale : **33 502 €**. L'ensemble du Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux.

## **6 VOIX POUR**

### **1.5. VOTE DU BUDGET 2024**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 131 128,19 €
- Section d'investissement à : 73 259,93 €, les travaux prévus étant les suivants
  - Restauration du patrimoine 1 000 €
  - Achat outillage local technique 10 000 €
  - Bâtiments communaux 9 400 €
  - Etude rénovation énergétique SdF 2 000 €
- Soit un budget cumulé de 204 388,12 €

## **6 VOIX POUR**

### **2. BUDGET LOTISSEMENT**

#### **2.1. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

## **6 VOIX POUR**

#### **2.2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

M. Jérôme LANDES et M. Alain ROUGIE présentent aux membres du Conseil Municipal le résultat du Compte Financier Unique 2023 du budget lotissement qui se clôture en résultat cumulé à :

- **Fonctionnement : 18 753,45 €**
- **Investissement : 18 194,63 €**
- **Excédent reporté n-1 : 10 475,20 €**

Après avoir entendu et approuvé,

**Le Conseil Municipal à 5 VOIX POUR, Mme le Maire ne prend pas part au vote, approuve les résultats de l'exercice 2022.**

#### **2.3. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023**

- Résultats antérieurs reportés en investissement : **10 475,20 €**
- Résultats antérieurs reportés en fonctionnement : 0 €

**6 VOIX POUR**

**2.4. VOTE DU BUDGET 2024**

Madame le Maire rappelle qu'à l'exception des remboursements d'emprunts, aucune autre opération n'est effectuée sur le budget lotissement. Elle présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget annexe lotissement pour l'année 2023 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 18 912,89 €
- Section d'investissement à : 28 946,74 €
- Soit un budget cumulé de : 47 859,62 €

**6 VOIX POUR**

**3. DELIBERATION ADHESION AUX SERVICES NUMERIQUES DU CENTRE DE GESTIN**

Madame le Maire explique que dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment salle des fêtes, un appel d'offres sera mis en œuvre afin de choisir le maître d'œuvre qui aura la charge de proposer le projet des travaux à réaliser, le choix des prestataires et le suivi des travaux. Pour cela, il est proposé d'adhérer aux services numériques du centre de gestion ( CDG46) qui mettre l'offre sur sa plateforme des marchés publics.

L'adhésion est 72,59 € pour l'année.

**6 VOIX POUR**

**4. DELIBERATION AIDE FINANCIERE A LA RENOVATION DU MONUMENT AU MORTS DE GABAUDET-DONADIEU**

Madame le Maire indique qu'à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de commémoration de la tragédie de Gabaudet-Donadieu du 8 juin 1944, la municipalité d'Issendolus envisage de rénover le monument aux morts situé au lieu-dit Gabaudet. Pour cela, le Maire a sollicité tous les maires du Canton de Gramat afin de pouvoir l'aider financièrement. Mme le Maire propose une aide d'un montant de 500 €.

**6 VOIX POUR**

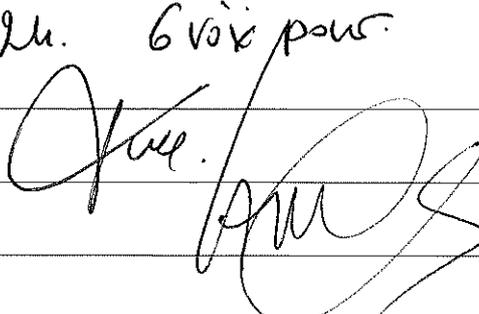
**5. NFORMATIONS DIVERSES**

**Point sur la préparation de l'inauguration du 20 avril prochain**

**Logements communaux :**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 15.

COMPTE RENDU APPROUVE LE : *29/05/2024*. *6 voix pour.*

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	